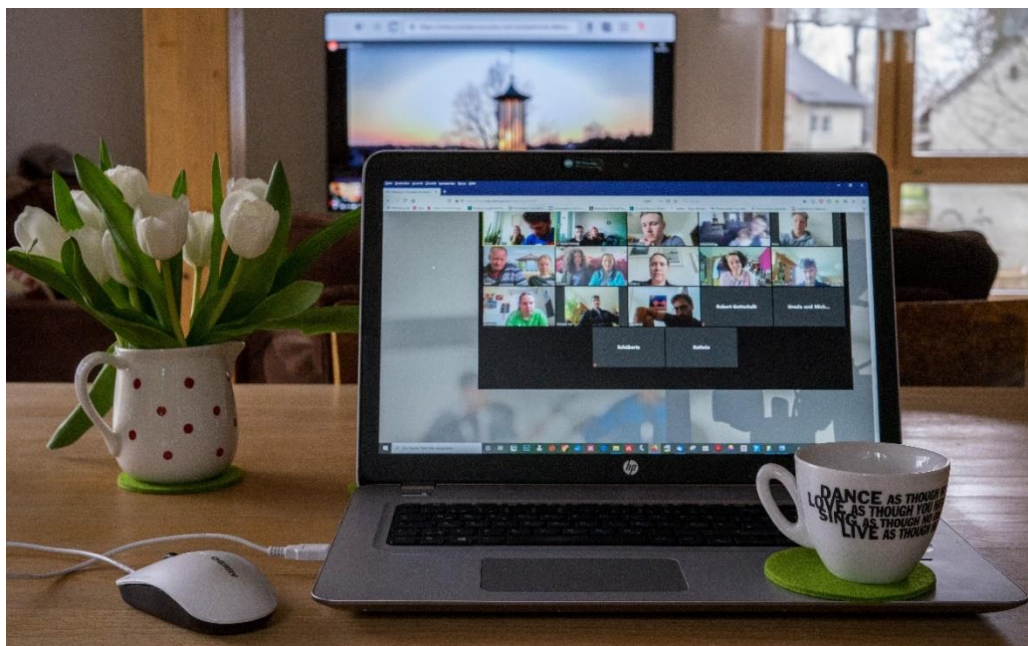




INVITATION

**1^{ère} assemblée des délégués (AD)
extraordinaire 2022 du PEV Suisse**

Samedi 25 juin 2022



Assemblée en ligne

PROGRAMME

Dès 8h45

Connection et enregistrement des participants

9h30

Ouverture de l'Assemblée

Lilian Studer, Conseillère nationale et Présidente du PEV Suisse

Sujets de votations et prises de positions

- **Votation relative au référendum sur la loi « AVS 21 » et sur l'arrêté fédéral prévoyant le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA**

Pour : **Ruth Humbel**, Conseillère nationale Le Centre (AG)

Contre : **Sarah Wyss**, Conseillère nationale PS (BS)

- **Votation relative au référendum sur la loi sur l'impôt anticipé**

Pour : *ouvert*

Contre : *ouvert*

- **Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »**

Pour : **Markus Ritter**, Conseiller national Le Centre (SG)

Contre : *ouvert*

12h10

Élection complémentaire au Comité du parti

Barbara Streit-Stettler, PEV du Canton de Berne

Communications et questions

12h30

Conclusion et clôture de l'Assemblée

Lilian Studer, Conseillère nationale et Présidente du PEV Suisse

DÉTAILS PRATIQUES

Assemblée en ligne

Le Comité du parti a décidé de tenir chaque année une Assemblée des délégués en ligne. L'objectif est de permettre à une plus grande audience de participer aux débats et aux décisions, sans devoir faire les frais d'un long déplacement.

Le déroulement de l'Assemblée fera appel à l'utilisation de l'outil en ligne *Zoom*. Les délégués inscrits recevront deux jours avant l'Assemblée par courriel un lien et un mot de passe qui leur

permettront de participer à celle-ci. De la sorte, tous les participants pourront prendre part à l'Assemblée depuis chez eux au moyen de leur ordinateur ou de leur téléphone portable.

Par ailleurs, une traduction simultanée de l'allemand vers le français sera proposée par l'intermédiaire de la plateforme en ligne *interactio* et de votre téléphone mobile avec ses écouteurs.

Inscription et organisation

L'Assemblée est organisée par le PEV Suisse. Tous les délégués des partis cantonaux, régionaux et locaux sont invités à participer à l'Assemblée des délégués, de même que les membres du Comité du parti. Les présidents des sections du parti sont priés de veiller à ce qu'elles soient représentées conformément aux statuts.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire en ligne à l'adresse <https://kool.evppev.ch/form/inscription-assemblee-des-delegues-en-ligne> avant le 22 juin 2022.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de 2 délégués. En outre, les partis locaux et, en l'absence de tels partis, les partis régionaux ou cantonaux ont le droit de déléguer 2 délégués pour les premiers 40 membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils peuvent déléguer un membre supplémentaire. Les membres du Comité du parti ont également le droit de vote.

Discussion / Prise de parole

Pendant l'Assemblée, des questions et des commentaires (de max. 250 signes) pourront être soumis au moyen de la fonction *Chat*. Les intervenants y réagiront à la fin de leur présentation. Des prises de parole de durée réduite seront également possibles.

Documents préparatoires

Les documents préparatoires de l'AD seront disponibles sur www.evppev.ch/ad au plus tard le 23 juin 2022.

Nous nous réjouissons d'avance de votre participation nombreuse !

Très cordialement,



Lilian Studer
Présidente



Roman Rutz
Secrétaire général

Parti Évangélique Suisse

Nägelligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71
romandie@evppev.ch | www.evppev.ch/fr/actuel | 079 435 80 82